



Dossier

Lannion à vélo

De plus en plus, le vélo devient un moyen de déplacement à part entière. Que ce soit pour la balade du dimanche ou pour se rendre à l'école, au travail ou dans ses commerces, le cycliste a besoin de pouvoir rouler en sécurité, stationner, s'orienter... Tous ces aspects ont alimenté la réflexion pour la définition d'un Plan vélo, feuille de route des aménagements cyclables de la ville, qui sera approuvé en septembre en conseil municipal.

Un Plan vélo pour la ville

« Définir un Plan vélo, c'est aller plus loin que la réalisation de pistes cyclables. C'est considérer le déplacement à vélo dans toutes ses composantes, pour permettre une pratique efficace du vélo sur un territoire », pose Carine Hue, conseillère municipale déléguée aux mobilités. Depuis janvier 2020, la Ville a lancé la définition d'un Schéma directeur communal des aménagements cyclables, plus communément appelé Plan vélo. Elle est accompagnée dans cette démarche par le bureau d'études SCE de Nantes : « Le Plan vélo fait suite à la volonté de l'État et de l'ADEME* de développer la pratique du vélo, bénéfique en termes de transports, d'environnement, de cadre de vie et de santé publique. Depuis 40 ans, on construit la ville en fonction de la voiture. On en voit aujourd'hui les limites », exposait Thomas Guiné, du cabinet SCE, au moment de la restitution publique du diagnostic, mi-mars. « Aujourd'hui, on veut penser la ville pour développer les mobilités cyclables et piétonnes. Le schéma directeur a vocation à tisser un fil conducteur qui donne de la cohérence aux aménagements. »

La première étape a donc été la réalisation d'un diagnostic. Le constat est clair : « L'hyper-centre est conçu pour les voitures et non pour les vélos », pose Thomas Guiné. La ville présente des contraintes fortes (topographie prononcée, axes routiers denses...) mais aussi certains atouts : des pôles d'emploi concentrés (Pégase, centre-ville, hôpital), des aménagements existants ou en cours qui facilitent les liaisons cyclables (circulation à 30 km/h, liaison centre-ville / Ker Uhel et Buhulien / Coppens...), les transports en commun qui permettent des déplacements inter-modaux. Après analyse, plusieurs enjeux ont été pointés, dont :

- améliorer les continuités existantes et la lisibilité des itinéraires
- relier les quartiers au centre-ville
- créer un itinéraire pour accéder aux plages afin de développer la pratique fonctionnelle du vélo (pratique quotidienne, vers les écoles, le lieu de travail...) et la pratique touristique.

Suite au diagnostic est venue la phase de concertation (lire ci-contre). La rédaction du Plan vélo, dernière étape, fixera des objectifs en termes d'aménagements cyclables, priorisés dans un programme pluri-annuel d'investissement, avec des crédits financiers dédiés chaque année. Carine Hue, également vice-présidente en charge des mobilités à Lannion-Trégor Communauté, souligne que le Plan vélo de Lannion est connecté à celui, en cours également, de LTC : « Celui de Lannion répond aux besoins de la commune, à l'intérieur de son territoire. Celui de l'Agglo répond aux besoins entre les 57 communes du territoire. Les deux sont articulés, c'est d'ailleurs le même bureau d'études qui est en charge des deux Plans vélo. »

*Le Plan vélo est un projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans le cadre du programme CEE AVELO.



Cyclistes occasionnels ou réguliers, les participants aux ateliers ont contribué à la réflexion autour du Plan vélo.

Des ateliers pour lancer des pistes

Les 31 mars et 1^{er} avril, des ateliers ont permis à une trentaine de citoyens et autant d'agents et élus de la Ville de contribuer à la définition du Plan vélo. Ils ont planché sur quatre secteurs de la ville : d'abord, repérer les pôles générateurs de déplacements, qui doivent pouvoir être ralliés en vélo, et proposer des itinéraires en ce sens. Ensuite, cerner sur ces itinéraires les aménagements à améliorer ou à créer. Sur chaque secteur, les participants ont finalement dégagé une ou deux grandes priorités. Discussions, échanges sur les itinéraires pratiqués ou souhaités, expériences et ressentis de chacun : tout cela a alimenté la réflexion pour la définition du Plan vélo et la priorisation des propositions. Dans le même temps, tout un chacun pouvait proposer via un formulaire en ligne ses expériences et suggestions. Une douzaine de contributions très qualitatives ont été recueillies par ce biais.

« Le développement du vélo à assistance électrique ouvre le champ des possibles : dans une ville comme Lannion, avec des pentes conséquentes, monter la côte devant chez soi ou parcourir 10 km devient envisageable. »

Thomas Guiné, cabinet d'études SCE

Trouver son chemin

Pouvoir se repérer quand on circule à vélo est un enjeu primordial. Le jalonnement cyclable peut parfois différer du jalonnement routier : pour aller d'un endroit à un autre, le cycliste pourra emprunter un itinéraire plus sécurisé ou plus agréable, voire plus rapide, s'il passe par un autre chemin que celui habituellement prisé des voitures. Encore faut-il que cet itinéraire lui soit indiqué. C'est pourquoi le jalonnement fait partie intégrante du Plan vélo, que ce soit pour des balades à vélo ou des déplacements utilitaires. Très prochainement, l'itinéraire Stanco-Louannec sera jalonné, le long de l'ancienne voie ferrée.



Les Vélek'tro sont disponibles à la location à l'Office de Tourisme.

Tester le vélo à assistance électrique avec l'Agglo

Il existe de nombreux moyens de se procurer un vélo, neuf ou d'occasion. On peut aussi le louer ! Pour ceux qui souhaitent tester le vélo à assistance électrique (VAE) avant une éventuelle acquisition, Lannion-Trégor Communauté propose, dans le cadre de sa politique de mobilités douces, des locations courte ou longue durée de ses Vélek'tro. Une fois convaincus, les acquéreurs d'un VAE neuf pourront bénéficier d'une subvention de LTC. Attribuée sur conditions, cette prime s'adresse aux habitants des communes de Lannion-Trégor Communauté, ainsi qu'aux salariés d'une entreprise située sur ces mêmes communes et engagée dans un plan de mobilité. Cette aide peut ensuite être doublée par l'État.

► Toutes les infos sur www.lannion-tregor.com, rubrique Déplacements.

Savoir faire du vélo

Pas facile pour Sarah de soulever sa roue avant pour franchir un obstacle. Après plusieurs essais, ça commence à venir. À côté, Louanne slalome entre des plots sans en toucher un seul. Savoir se déplacer à vélo et connaître des notions de sécurité routière s'apprennent dès le primaire. C'est pourquoi une trentaine d'élèves de CM ont pu participer à des ateliers ludiques de maniabilité, le 2 juin, dans le cadre de l'évènement Mai à vélo, avec la Police Municipale et Trégor Bicyclette. « Nous intervenons chaque année dans toutes les écoles pour le permis vélo : un apprentissage du vélo par des séances théoriques et pratiques », rappelle Philippe Henry, policier municipal. Les ateliers Mai à vélo sont venus en complément de ces interventions, la municipalité ayant souhaité renforcer son action sur le temps périscolaire. « Plus ils pratiquent tôt, plus les enfants sont susceptibles d'utiliser un mode de déplacement doux à l'âge adulte », souligne Michel Diverchy, adjoint à la transition écologique.



Philippe Henry, policier municipal, donne les consignes de l'exercice.

Rouler en sécurité

« La sécurité, c'est le cœur du Plan vélo », confirme Carine Hue. Afin de se lancer sur les routes pour se déplacer, le cycliste doit se sentir en sécurité. C'est dans cet objectif que la Ville, depuis plusieurs années, réalise divers aménagements cyclables. En début d'année, le diagnostic du Plan vélo faisait état de 11 km de bandes cyclables, 6,4 km de pistes cyclables, 7,8 km de voies partagées piétons / cycles et 12,7 km de voies vertes. Il retient comme enjeu prioritaire l'amélioration des continuités existantes et la suppression des discontinuités, ainsi que l'intégration des déplacements cyclables dans les projets urbains en cours. Relier les quartiers au centre-ville est aussi un enjeu fort. C'est en ce sens qu'un itinéraire cyclable sécurisé a vu le jour début 2021 entre le centre-ville et le quartier de Ker-Uhel, et qu'un autre vient de se terminer entre Buhulien et le quartier Saint-Marc, via le collège Coppens, sur une suggestion du conseil de quartier de Buhulien.

À partir de Buhulien, l'itinéraire aménagé débute sur le pont de la 2x2 voies. Le giratoire du Boutilh, point d'achoppement, devait être contourné car trop dangereux. Une chaussée à voie centrale banalisée (lire ci-dessous) a donc été matérialisée sur la voie lente qui longe la 2x2 voies jusqu'à l'aire de covoiturage. Là, une percée dans le talus permet de rejoindre la route départementale qui contourne Lannion. « Cette route a été construite en prévoyant une bande plus large pour un aménagement ultérieur en 2x2 voies. C'est sur cette portion qu'une voie verte de 3 mètres de large permet désormais aux cyclistes et piétons de circuler en toute sécurité pour rejoindre la piste cyclable devant le collège Coppens », explique Alan Diverrès, directeur des services techniques.

La pose d'une glissière renforce encore la sécurité. Du collège, les cyclistes peuvent ensuite rejoindre le centre-ville en empruntant le passage sous la route départementale. L'aménagement a été réfléchi en concertation avec Trégor Bicyclette et les services du Département.



Sur la nouvelle piste cyclable, rue de l'Aérodrome.

Coût de l'aménagement

165 000 € HT, financé par l'ADEME (50 000 €) et LTC (15 000 €). Des subventions ont été sollicitées auprès de l'État et de la Région pour obtenir un taux de financement de 80%.



L'entreprise prépare l'aménagement sur la route de Buhulien.

Aménager la voie pour les cyclistes

La circulation mesurée sur la voie lente de Buhulien jusqu'à l'aire de covoiturage fait état d'un trafic modéré et présente un déséquilibre : les 2/3 de la circulation s'effectuent de Buhulien vers le Boutilh, avec principalement des véhicules lents. « Ce déséquilibre, qui entraîne peu de croisements, est favorable à l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), d'autant plus que la route est en ligne droite, avec une bonne visibilité dans les deux sens », constate Alan Diverrès. La CVCB, ici limitée à 50 km/h, présente deux espaces dédiés aux cyclistes (appelés rives), de part et d'autre d'une voie centrale. Les véhicules circulent sur la voie centrale, ils doivent se déporter sur les rives en cas de croisement avec un autre véhicule. Si la rive est déjà occupée par un vélo, le véhicule doit se ranger derrière lui. Il existe aussi une CVCB à Servel : la route étant sinueuse, la vitesse y est limitée à 30 km/h.

Quai d'Aiguillon : une liaison cyclable en expérimentation

Un petit aménagement permettra aux cyclistes, à partir du giratoire de la Poste, d'emprunter le quai d'Aiguillon à contre-sens de la voie routière pour rejoindre la zone autour du kiosque et du manège et le pont Sainte-Anne.

Quelques règles du Code de la Route



Le bas de la rue Félix le Dantec est aménagé en zone de rencontre.

Afin que tout le monde s'entende sur la route, quelques règles sont à connaître, aussi bien des cyclistes que des automobilistes.

- La plupart des bandes et pistes cyclables sont conseillées mais non obligatoires.
- Certaines rues à sens unique pour les automobilistes sont autorisées pour les cyclistes en contre-sens (exemple rue Saint-Yves, rue des Cordiers, rue Paul Péral...).
- La zone de rencontre, limitée à 20 km/h, est une zone partagée entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Les règles de priorité s'appliquent et le contre-sens cyclable est autorisé. Chacun est tenu de respecter l'usager le plus vulnérable. Plusieurs zones de rencontre sont aménagées à Lannion, matérialisées par un revêtement différent : devant la médiathèque, rue F. Le Dantec, rue E. Renan, place du Marc'hallac'h et devant le collège Le Goffic.
- Le cédez-le-passage pour les cyclistes, apposé sous les carrefours à feux de Saint-Hugeon et Pen ar Ru, permet aux cyclistes de tourner à droite au feu rouge sans marquer l'arrêt, sous réserve de céder le passage à tous les usagers. Le cycliste, démarrant avant le flot de voitures, n'est pas pris dans la circulation et donc plus en sécurité.
- Les cyclistes sont tenus de mettre à pied à terre quand ils déambulent dans les allées du marché.

Réparer son vélo avec Trégor Bicyclette



Une douzaine de personnes se retrouvent à chaque session. Les ateliers ont été stoppés pendant la crise sanitaire et viennent de reprendre (photo d'archive Trégor Bicyclette).

Le deuxième samedi de chaque mois, l'arrière du bâtiment M de Ker Uhel se transforme en atelier. Les vélos sont roues en l'air, chacun est penché qui sur des freins à resserrer, qui sur une chambre à air à changer ou un dérailleur à régler. Les animateurs de Trégor Bicyclette, dont Guillaume Leroux, dispensent conseils et coups de main. « Ici, on ne vient pas faire réparer son vélo. On vient apprendre à l'entretenir. D'abord, il faut savoir diagnostiquer les éléments de sécurité du vélo, puis savoir les réparer », annonce Guillaume. Un peu d'outillage et de matériel sont stockés à l'atelier, pour pouvoir dépanner sur place les apprentis mécanos. Pour les grosses réparations, mieux vaut venir avec son matériel de rechange. L'atelier est ouvert aux adhérents de Trégor Bicyclette, certains sont d'abord intéressés par l'atelier et adhèrent ensuite. « C'est aussi un bon moyen pour créer du lien et de l'activité au sein de l'association : des bénévoles s'investissent auprès des collectivités, d'autres préfèrent la mécanique », estime Guillaume. Sa situation à Ker Uhel, quartier populaire, donne aussi une dimension sociale à l'atelier : « On a toujours quelques enfants du quartier qui viennent avec leur vélo. Ils observent, apprennent à régler un câble de frein ou changer un patin, ils s'intéressent. » Savoir réparer son vélo, c'est utile pour baisser le coût d'entretien et assurer sa sécurité, mais c'est aussi complémentaire aux activités professionnelles, en faisant croître l'usage du vélo. **Tout le monde y gagne !**

► **Atelier de Trégor Bicyclette, 18-20 bd d'Armor, le 2^e samedi du mois de 14h à 17h.**
Plus d'info : www.tregorbicyclette.fr.